



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

TABLE DES MATIÈRES

<u>1. Introduction</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	p3
<u>2. Activités de la CRD en 2025</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	p4
<u>2.1. Réunions inter-secrétariat</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	p4
<u>2.2- Carte blanche</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	p5
<u>3. Conclusion</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	p5

1. Introduction

L'année 2025 constitue une situation inédite dans l'histoire de la Commission régionale de développement (CRD). Pour la première fois depuis sa création, la Commission n'a pas été renouvelée, en raison du contexte politique particulier dans lequel se trouve la Région de Bruxelles-Capitale.

Alors que l'article 7 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) prévoit que « *les membres de la Commission régionale sont désignés par le Gouvernement à chaque renouvellement complet du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au plus tard le 1er janvier qui suit l'installation de celui-ci* », c'est-à-dire en l'occurrence le 1er janvier 2025, le Gouvernement en affaires courantes a fait le choix en 2024, tout comme pour le Bouwmeester Maître Architecte (BMA), de ne pas procéder à la constitution d'une nouvelle CRD. Cette décision s'inscrit dans un contexte plus large de vacance politique et institutionnelle, marqué par l'absence d'un Gouvernement de plein exercice et par la suspension ou le report de nombreuses décisions.

Il en résulte que les - rares - demandes d'avis adressées à la CRD en 2025 ne pouvaient pas donner lieu à un quelconque avis.

La désignation du BMA en décembre 2025 par le Gouvernement, toujours en affaires courantes, constitue cependant un élément nouveau. Elle indique que certaines positions de principe, initialement justifiées par l'absence de Gouvernement de plein exercice, pourraient être amenées à évoluer. Dans ce contexte, la question du renouvellement de la CRD a été relancée avec le cabinet de tutelle, afin de garantir la continuité de l'expertise et de la concertation sur les enjeux territoriaux majeurs auxquels la Région est confrontée. La conclusion d'un accord de majorité mi-février 2026, si longtemps attendue qu'elle fut finalement soudaine, permet d'envisager maintenant un renouvellement en bonne et due forme de la CRD.

La création de la Commission régionale de développement procède d'une ambition ancienne du législateur bruxellois : inscrire les grandes orientations territoriales dans un cadre de concertation élargi, associant expertises, sensibilités et intérêts diversifiés autour de la fabrique de la ville.

Pensée dès l'origine comme un instrument de démocratisation des processus urbains, la CRD vise à garantir que les choix structurants en matière d'aménagement du territoire puissent bénéficier d'un débat pluraliste, informé et transparent, venant utilement éclairer la décision publique.

Cet acquis institutionnel demeure aujourd'hui d'une actualité particulière. Face à la complexité croissante des enjeux régionaux, à l'intensité des attentes citoyennes et à la nécessité d'arbitrages équilibrés entre impératifs sociaux, environnementaux et économiques, l'existence d'une instance consultative indépendante constitue un élément essentiel de la qualité du fonctionnement démocratique.

2. Activités de la CRD en 2025

Au cours de l'année 2025, seuls deux avis ont été demandés pour :

- Le projet de PPAS 15 ter d'Uccle dérogatoire au PRAS (qui a finalement été amendé par la commune pour ne plus déroger au PRAS)
- Le projet d'ordonnance pour prolonger le délai de validité de la fastlane dans le CoBAT

La CRD n'a pas été constituée et n'a pu remettre d'avis.

Cette situation résulte de la décision du Gouvernement en affaires courantes de reporter le renouvellement de la Commission à la formation d'un Gouvernement de plein exercice. En l'absence de nomination de nouveaux membres et conformément au cadre juridique en vigueur, la CRD n'a donc pas été en mesure de se réunir ni de rendre des avis.

En l'absence de Commission constituée et d'activité consultative formelle en 2025, le secrétariat a assuré la continuité de la communication.

2.1- Réunions inter-secrétariat

Dans ce contexte, le secrétariat de la CRD a participé en 2025 à trois réunions inter-secrétariat des Conseils consultatifs bruxellois, organisées par Brupartners.

Ces réunions ont porté sur la présentation et le fonctionnement de différentes instances consultatives, sur des enjeux transversaux liés à la composition et au renouvellement des Commissions d'avis (on a pu ainsi constater que la CRD semble être la seule à ne pas avoir été renouvelée totalement ou partiellement), ainsi que sur les impacts de l'absence de Gouvernement de plein exercice sur l'activité, la continuité et la lisibilité de la fonction consultative.

Elles ont également permis des échanges relatifs aux modalités de participation des membres, au rôle des secrétariats et à la préparation des rapports annuels, dans une logique de coordination, de partage d'expériences et de maintien d'une cohérence interinstitutionnelle.

2.2- Carte blanche

La newsletter existante a été mobilisée afin de relayer une carte blanche rédigée à titre personnel par plusieurs membres sortants de la CRD. Cette publication visait à contribuer au débat public en mettant en lumière plusieurs enjeux structurels pour l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale, dans un contexte de vacance institutionnelle prolongée.

Les thématiques abordées portent notamment sur :

- les enjeux de gouvernance et de fonctionnement démocratique en situation de blocage politique ;
- la nécessité de réorienter les priorités publiques, en particulier budgétaires, vers les besoins essentiels liés à la qualité de vie et à la maintenance des infrastructures ;
- les enjeux de rationalisation de la gouvernance régionale.

Cette diffusion s'inscrit dans une démarche de valorisation des réflexions portées par la CRD lors de la précédente législature et de maintien d'un espace de réflexion sur les enjeux territoriaux majeurs, dans l'attente de la reconstitution de la CRD.

Lien vers la newsletter : mailchi.mp/eac9272226d7/newsletter-oct-8835339

3. Conclusion

L'année 2025 se caractérise par l'absence d'activité formelle de la Commission régionale de développement, conséquence directe d'un contexte politique et institutionnel exceptionnel.

Cette situation ne remet toutefois pas en cause la pertinence ni la nécessité de la CRD. Au contraire, les défis auxquels la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée — gouvernance, finances publiques, logement, qualité de vie, aménagement durable du territoire — soulignent l'importance de disposer d'une instance consultative indépendante, pluridisciplinaire et capable d'inscrire l'action publique dans une vision stratégique de long terme.

Dans un contexte où certaines décisions structurantes ont néanmoins pu être prises, la reconstitution de la CRD apparaît comme une étape essentielle pour restaurer un fonctionnement institutionnel équilibré et renforcer la qualité du débat démocratique régional.